

COMMUNE DE THÉGRA
PROCÈS-VERBAL

Nombre de membres en
exercice : 11

Séance du jeudi 11 juin 2026

Présents : 11

*Le jeudi 11 juin 2026, à 20 heures 00, le conseil municipal de
Thégra, convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni sous la présidence de
Thierry CHARTROUX, Maire.*

*Présents : Thierry CHARTROUX, Martial BROUQUI, Cécile THAMIE, Didier TOURNEMINE,
Didier BARGUES, Jean-Luc BARRAT, Céline BERGUES, Viviane CASSAGNE, Sophie DACHARY,
Hélène DUMONT, Florian TOPER.*

Secrétaire : Florian TOPER

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE (N°DE_2026_035)

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- NOMME Florian TOPER, secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 2 AVRIL 2026 (N°DE_2026_036)

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Il s'agit d'approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 avril 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'intégralité du contenu du procès-verbal de la séance du 23 avril 2026.

Arrivée de Martial BROUQUI à 20h30.

MISE EN PLACE DU TEMPS PARTIEL PERSONNELS COMMUNAUX (N°DE_2026_037)

Thierry CHARTROUX informe le conseil d'une demande de l'agent de maîtrise pour un temps partiel de droit pour une durée de 6 mois : soins à un ascendant.

Pour permettre de fixer les modalités du temps partiel, de manière générale, pour l'ensemble des agents communaux, une décision du conseil municipal s'impose.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire de Thégra :

-informe l'assemblée de la possibilité de mettre en place le temps partiel dans la collectivité,

Vu l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1982 modifiée relative à l'exercice de fonction à temps partiel,

Vu les articles L. 612-1 à L. 612-8 et L. 612-12 et L. 612-13 du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de droit public de la FPT,

Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 modifié relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la FPT,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 9 juin 2026 accordant la mise en place du temps partiel sur la commune de Thégra,

-expose les différents types de temps partiel et ses modalités,

-propose d'instituer le temps partiel dans les conditions suivantes :

TYPES DE TEMPS PARTIEL	<ul style="list-style-type: none">- Sous réserves des nécessités de services- De droit :<ul style="list-style-type: none">·À l'occasion de chaque naissance jusqu'au 3^{ème} anniversaire de l'enfant.·À l'occasion de chaque adoption jusqu'à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de l'arrivée au foyer de l'enfant adopté.·Pour donner des soins, à son conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant, atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne ou victime d'un accident ou d'une maladie grave.·Pour les personnes handicapées relevant de l'article L.5212-13 du Code du travail.
BENEFICIAIRES	<p>Les agents :</p> <ul style="list-style-type: none">-Fonctionnaires à temps complet ou à temps non complet-Contractuels de droit public à temps complet ou à temps non complet
DUREE AUTORISATION	<p>Le temps partiel est accordé par période comprise entre 6 mois et 1 an, renouvelable pour la même durée par tacite reconduction et dans la limite de 3 ans.</p> <p>Au-delà de 3 ans, le renouvellement du temps partiel nécessite une demande et une décision expresse.</p>

<p>QUOTITE TEMPS PARTIEL</p>	<p>-Temps partiel sur autorisation (pour les agents à temps complet) : entre 50% et 99,99%</p> <p>-Temps partiel sur autorisation (pour les agents à temps non complet) : 50%, 60%,70%,80% ou 90%</p> <p>-Temps partiel de droit 50, 60, 70 ou 80%</p>
<p>ORGANISATION TRAVAIL TEMPS PARTIEL</p>	<p>-Quotidien -Hebdomadaire -Mensuel -Annuel</p>

La réintégration :

·À terme : à l'issue d'une période de service à temps partiel, l'agent sera admis à réintégrer à temps plein, ou à défaut, un emploi correspondant à son grade.

·Avant terme : sur demande de l'agent, fonctionnaire ou contractuel, présentée au moins 2 mois avant la date souhaitée. Toutefois, la réintégration à temps plein peut intervenir sans délai en cas de motif grave, tel une diminution importante de revenus ou un changement de situation familiale.

Les modifications d'exercice du temps partiel :

Sur demande de l'agent, fonctionnaire ou contractuel, présentée au moins 2 mois avant la date souhaitée.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'instituer le temps partiel dans la collectivité.

Un arrêté de mise à temps partiel de droit sera signé par le maire, à charge également pour lui d'organiser le temps de travail de l'agent de maîtrise et celui du second agent technique, sans trop impacter sur les tâches communales et les priorités pendant les 6 mois à venir.

DEMANDE DETR 2026 - ADOPTION OPERATION ET DEMANDES DE FINANCEMENTS : RESTAURATION BÂTIMENT PUBLIC, ADMINISTRATIF ET ASSOCIATIF (N°DE_2026_038)

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le maire rappelle le projet de restauration du bâtiment public, administratif et associatif, dans l'urgence aujourd'hui, notamment pour la réfection de la toiture, en cours d'affaissement évident.

A ce titre également, le conseil municipal doit adopter le financement réactualisé, dans le détail,

avec les différents intervenants au moment du dépôt du dossier de demande de la DETR 2026.

Après consultation, le conseil municipal :

- DECIDE de poursuivre les démarches pour la réalisation des travaux de restauration du bâtiment public, administratif et associatifs (toiture, menuiseries).
- APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 304 248,33 € et le plan de financement ainsi exposé :

<u>DÉPENSES ESTIMATIVES</u>	Montant TOTAL HT	%	BASE HT ELIGIBLE DETR
MONTANT DE L'OPÉRATION	304 248,33 €	100 %	269 672,66 €
<u>RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL</u>	MONTANT SOLLICITE	%	
Montant de DETR qui sera proposé à l'étude de la programmation	80 901,78 €	26,59 %	
AUTRES AIDES PUBLIQUES SOLLICITEES (H.T.)			
Conseil Départemental Lot	60 849,67 €	20,00 %	
Conseil Régional Occitanie	0,00 €	0,00 %	
Fonds de concours CAUVALDOR	50 000,00 €	16,43 %	
Sous-total AIDES PUBLIQUES SOLLICITES	191 751,45 €	63,02 %	
PART DE LA COLLECTIVITÉ	H.T.	%	
Emprunt	112 496,88 €	36,98 %	
MONTANT DES RECETTES	304 248,33 €		

- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2026 auprès de Mme la

Préfète du Lot à hauteur de 80 901.78 € et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans ce même plan de financement.

- AUTORISE le maire à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

GARDIEN ET INDEMNITES GARDIENNAGE EGLISE ANNEE 2026 (N°DE_2026_039)

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Conformément à la circulaire N° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987,

Conformément à la circulaire N° NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011,

Monsieur le Maire rappelle que le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales est fixé en 2026 à 503,42 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice de culte et de 126,91 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Ces sommes constituent des plafonds en dessous desquels il demeure possible aux conseillers municipaux de revaloriser à leur gré (circulaire n°NOR/IOC/D/1633981C du 04 janvier 2011).

Après consultation et votes, le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable et décide d'accorder à M. FREJAFOND Roland, domicilié dans la commune sis 101, Boucle de Monbillet, la somme de **503,42 €** pour l'année 2026,
- dit que l'indemnité sera imputée à l'article 6282 sur le budget primitif 2026 et sera versée à M. FREJAFOND Roland au cours du mois d'août 2026.

DECISIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- Cécile THAMIE, en charge de l'urbanisme, indique que plusieurs demandes sont instruites chaque semaine.
- Didier TOURNEMINE, en charge des finances, indique qu'il a provoqué une rencontre pour faire un point financier avec la secrétaire, courant semaine prochaine.
- Thierry CHARTRoux indique qu'il a validé, avec Martial BROUQUI, le devis des menuiseries pour le café des 3 ruisseaux, revu à la baisse et d'environ 9 000 € avec les Etablissements JAUZAC. Ces travaux sont programmés fin août, début septembre prochains.

AVENIR BOULANGERIE-PÂTISSERIE - 14 PLACE DE LA MAIRIE

Dans la continuité des démarches entreprises par le conseil municipal (réf. réunion du 13-05-2026), Thierry CHARTRoux indique :

- que CAUVALDOR Expansion va reprendre et diffuser l'annonce de prospection,
- qu'aucun boulanger des environs, qu'il a interrogé, n'est intéressé pour un éventuel dépôt de pains ou toutes autres annexes à leur commerce existant..

Les actions listées au cours de la réunion du 13-05-2025 seront donc menées par chacun des élus en charge, afin de poursuivre les démarches de reprise de tout ordre commercial, artisanal pour ce local...

POINTS DIVERS

Florian TOPER donne connaissance des différentes actions menées au sein du Syndicat Mixte de l'Animation Scolaire et Périscolaire :

- son élection en qualité de Président avec Aurore COUDERC (conseillère municipale de Lavergne) en qualité de Vice-Présidente,
- l'étude d'un partenariat avec la commune de Gramat pour l'ALSH et la mutualisation des personnels,
- la mise en oeuvre des Plans Particuliers de Mises en Sécurité (PPMS) sur les deux écoles de Thégra et Lavergne,
- la possibilité de restauration du dôme vitré de l'école de Thégra avec les agents techniques communaux (faisabilité, possibilités techniques à voir avec Martial BROUQUI).

Viviane CASSAGE donne un compte-rendu de sa première rencontre du 27-05-2026, en sa qualité de déléguée, et l'approche du SYDED du Lot Collège "Bois Energie". Le procès-verbal du SYDED, comme elle l'a ainsi exposé, sera diffusé dès réception.

Didier TOURNEMINE, délégué PNRCCQ, signale que Mme MARLAS Catherine, présidente sortante a été réélue présidente du parc Naturel Régional des Causses du Quercy le 8 juin dernier.

Cécile THAMIE,

- indique qu'elle a assisté à sa première assemblée au sein du Syndicat FDEL-Territoire Energie 46 pour la désignation des membres du bureau et l'installation des 60 délégués parmi les représentants des communes et intercommunalités,
- en ce qui concerne la bibliothèque municipale, elle signale qu'une nouvelle convention en partenariat avec la bibliothèque départementale de prêt va être établie. Une mise à jour de "Microbib", logiciel coopératif, va nécessiter l'acquisition d'un ordinateur plus récent (préconisation PC portable),
- dans le cadre des bibliothèques itinérantes de CAUVALDOR, elle signale que deux initiatives vont avoir lieu, notamment pour l'animation et le périscolaire de Thégra-Lavergne :
 - au cours du Festival Résurgence : le 21 octobre 2026 : atelier pour les enfants en périscolaire et le 22 octobre 2026 : atelier tout public. A l'issue de l'atelier des enfants, il est proposé un spectacle avec une participation de 300 € (imputation sur l'article dédié aux associations du budget primitif 2026),
 - Association Les Efficholés du 15 septembre au 15 octobre 2026 : thème sur le cirque pour les enfants.

À partir du samedi 4 juillet, une nouvelle façon de découvrir Cauvaldor arrive sur le territoire. Thierry CHARTROUX signale avoir validé la participation de Thégra au lancement de "jeux-circuits géocoaching" avec CAUVALDOR Explor (principe : redécouvrir les trésors cachés dans les villages, tout en bougeant en famille). Les élus seront donc prochainement amenés à faire une proposition de circuits pour la découverte des trésors de la commune...

Martial BROUQUI

- donne connaissance des différents travaux en cours, réalisés ou à réaliser par les agents techniques communaux :
 - travaux de restauration du petit pont entre le parking de la Maison du Temps Libre et le terrain de Odet BAYNAT,
 - travaux d'élagage du chemin de Bral et nettoyage du four de Monbillet,
- contrairement à ce qui avait été envisagé et validé, et sur le fait accompli au moment du

démarrage des travaux par l'entreprise TPJ, il signale une modification sur la programmation des travaux de la voirie communale exécutés par la communauté de communes CAUVALDOR. A savoir, la réfection de la voie de Lastrencaries à la place de la voie de Ventoulou.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers Municipaux,